

28 fév 2014 -19:30

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2014

Dotation d'équilibre de la sécurité sociale

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx et de la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant de la dotation d'équilibre de la sécurité sociale pour 2014.

Le montant de la dotation d'équilibre de la sécurité sociale pour 2014 est fixé à 6.170.947.000 euros qui se répartissent comme suit :

- 5.553.852.000 euros sont versés à l'ONSS-gestion globale pour la sécurité sociale des travailleurs
- 617.095.000 euros sont versés à la gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants

Afin de garantir l'équilibre financier des prestations sociales, le Roi détermine chaque année, par arrêté royal, la dotation d'équilibre de la sécurité sociale, de telle sorte que la sécurité sociale n'ait ni surplus ni déficit sur ses comptes établis dans le cadre du système européen de comptabilité nationale.

Projet d'arrêté royal fixant le montant, pour l'année 2014, de la dotation d'équilibre de la sécurité sociale, qui est versée à l'ONSS-gestion globale, visé à l'article 5, alinéa 1er, 2°, de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et à la gestion financière globale dans le statut social des travailleurs indépendants, visée à l'article 2, de l'arrêté royal du 18 novembre 1996 visant l'introduction d'une gestion financière globale dans le statut social des travailleurs indépendants, en application du chapitre Ier du titre VI de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première
ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles
fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>